
ARIEL LIANG :

À la fin de l'appel, nous allons envoyer aux intervenants, aux présentateurs afin qu'ils répondent sur la page Wiki. D'autre part, on a également ajouté une nouvelle partie consacrée à l'évaluation des séminaires Web. Cette partie de l'évaluation sera à remplir à la fin du séminaire Web. Il s'agit de cinq questions à choix multiples qu'il faudra compléter et qu'on verra à la fin de l'appel. Et comme je l'ai dit, s'il vous plaît, restez jusqu'à la fin du Webinaire et même un peu plus après pour pouvoir remplir cette évaluation afin que l'on puisse améliorer nos séminaires Web.

Voilà pour ce qui est des notes et des annonces. Et nous allons revoir cela à la fin de l'appel.

Merci. On donne maintenant la parole à Olivier.

Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG:

Oui. Ce n'est qu'un instant, pardon.

Je suis Alan Greenberg. Comme vous le savez déjà, je suis le président d'ALAC, et c'est un plaisir pour moi de vous accueillir à ce séminaire Web dans le but de vous fournir une mise à jour par rapport à l'état actuel des aspects et des activités liés à la transition des fonctions IANA. Donc, les deux parties dont nous allons discuter aujourd'hui sont la présentation de l'ALAC à l'ICG, le Groupe de coordination qui supervise

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

le plan de transition lui-même, donc les contributions faites par l'ALAC ainsi que l'état actuel du travail du Groupe. Après cela, je prendrai la parole pour expliquer le travail fait en matière de responsabilité parce que l'ALAC a présenté un commentaire sur la responsabilité. Et en réalité, on voit que cette déclaration ne reflète pas exactement les discussions maintenues pendant la réunion. Donc, je vais adresser cette question à la fin de la présentation.

En même temps, j'aborderai la question de la quantité de personnes qui ont participé à ce séminaire Web qu'on a organisé pour traiter la question de la responsabilité il y a à peu près un mois.

Un bon nombre des personnes peuvent déjà avoir vu cela et donc, je prendrai la parole pour aborder officiellement la question.

Donc, maintenant, on va donner la parole à Olivier pour qu'il nous parle de la transition IANA.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan.

Je vais [peu clair] que vous m'entendiez tous.

ALAN GREENBERG : Oui. Moi, je vous entends.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Parfait.

La supervision d'IANA et la responsabilité de l'ICANN, les postes de l'ALAC consacrés à ces deux fonctions. Je pense qu'on devrait commencer par cela parce qu'une bonne partie du travail de responsabilité de l'ICANN va avoir un impact sur la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. On travaille beaucoup sur la responsabilité de l'ICANN en ce moment et donc, je me suis dit que ce serait bien de parler d'abord un peu de la proposition du Groupe de travail pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA et par la suite, reprendre les commentaires que l'ALAC a faits dans le système ces derniers mois.

Donc, j'essaierai d'aller rapidement parce que je pense que ce serait beaucoup plus intéressant de discuter du travail de responsabilité de l'ICANN qui est en cours en ce moment.

Comme je vous ai dit, il y a beaucoup de travail qui a été fait récemment et donc, je pense qu'on devrait passer directement à la première diapo.

Ah! Je peux contrôler moi-même la présentation. C'est excellent.

Alors, on devrait d'abord expliquer qu'il y a un système qui fonctionne déjà depuis un moment et c'est un système de supervision. La supervision gère des contrats, elle contrôle les contrats... attendez. Le contrat actuel – ah, voilà la flèche verte indique qu'il est possible en ce moment que la NTIA et donc, à travers la NTIA le Gouvernement des États-Unis, a un contrôle avec l'ICANN pour gérer les fonctions IANA. La supervision de ce contrat implique que toutes ces questions sont contrôlées directement par le Gouvernement des États-Unis.

Le Groupe de travail a essayé d'explorer les différentes possibilités pour le contrat et dans ce cas-là, le contrat devrait être conclu entre l'ICANN et une entité indépendante de l'ICANN qui s'appellerait PTI ou IANA de la prétransition.

Les membres seront créés en tant qu'entités avec un statut juridique indépendant où la plupart de la Communauté de l'ICANN participerait. Donc, on a un comité permanent de clients, on a une équipe de révision des fonctions IANA et on a également une autre entité composée de registres, de bureaux d'enregistrements des parties prenantes des noms, des personnes impliquées dans les fonctions spécifiques des numéros et des paramètres de protocoles également. Donc, ce sont les clients en définitive de l'IANA de la prétransition.

Voyez [peu clair] qui est les mécanismes de responsabilité du CCWG responsabilité. L'idée est d'assurer que tout le modèle de la prétransition soit responsable ou transparent, qu'il y ait une réduction de comptes. On se demande à qui on devrait rendre compte.

Donc, voilà où on en est. Le contrat actuel est le cas de l'après-transition comme prévu jusqu'à présent avec le plan élaboré et les mesures à mettre en œuvre.

Ici, on voit les différentes parties qu'on présente rapidement. On voit d'une part l'IANA de la prétransition, on voit les différentes fonctions IANA... Comme je viens de dire, ce sont trois fonctions parce qu'il y a trois clients, différentes communautés opérationnelles, des noms, des numéros et des protocoles, des paramètres de protocoles. Seule la Communauté des noms a décidé de passer directement à l'IANA de la

prétransition. Les autres communautés ont décidé de discuter de la question avec l'ICANN pour voir comment l'ICANN pourrait gérer cela. Tout le monde comprend que l'ICANN est un bon opérateur et donc, ils ont décidé de continuer à travailler avec l'ICANN directement. L'idée de créer une nouvelle entité qui serait l'IANA de la prétransition est d'assurer que le processus permette d'avoir une IANA financée par l'ICANN, qui serait de toute façon une entité séparée afin de conclure un contrat entre l'ICANN et l'IANA de la prétransition. Le travail de cette IANA de la prétransition impliquerait un niveau d'accord minimum et le seul recours serait de maintenir le contrat existant pour que les fonctions IANA puissent être déléguées en matière d'opération à d'autres entités. Ici, l'idée serait d'avoir un Conseil d'administration au sein de cette IANA de la prétransition qui gère les fonctions et qui communique avec le Comité permanent des clients. L'idée, c'est d'avoir une ICANN responsable envers la PTI, l'ICANN comme opérateur et une entité qui dirige IANA, donc les deux directeurs indépendants, les personnes techniques qui gèrent les fonctions techniques justement. Il n'y a pas de questions politiques impliquées dans cette IANA de la prétransition. Voilà une des propositions.

D'autre part, on a également proposé de créer un Comité permanent de clients chargé d'assumer le rôle du Gouvernement des États-Unis et de garantir cet IANA de la prétransition que le service de cet IANA de la prétransition, de cet opérateur soit à la hauteur du service fourni aux différents consommateurs. Cette entité, c'est le Comité permanent de clients. Ce devrait être confirmé par les différents clients existants, les différentes communautés techniques. Donc, deux opérateurs de registres gTLDs, deux opérateurs de registres ccTLDs, un représentant

supplémentaire qui devrait être une personne qui n'appartienne pas ni aux registres gTLDs, ni aux registres ccTLDs. Cette diapo, je l'ai empruntée d'une autre présentation donc, en fait, c'est « non GNSO » et « non ccNSO » qu'on devrait dire ici. Un agent de liaison de l'IANA elle-même. Ce qui est important parce que c'est là qu'on aura le lien entre le Comité permanent de client et l'IANA, c'est cette personne qui assurera la communication entre les deux et si un agent de liaison de l'organisation des organisations de soutien et des comités consultatifs de l'ICANN. Donc, cinq agents de liaison, un pour chaque SO et AC. Donc, il est important de noter à ce point-là que les contributions de la Communauté At-Large et de l'ALAC seraient transmises à travers cet agent de liaison là. La possibilité d'avoir un agent de liaison qui intègre ce comité indique que le travail du Comité serait également très transparent grâce à cette communication.

Une autre composante du modèle est la partie de la responsabilité. C'est la révision des fonctions IANA. Il y a [peu clair] des révisions des fonctions afin de vérifier que le travail a été bien fait. Et il y a un organisme qui sera chargé de vérifier cela. On vérifiera la qualité du service et la responsabilité, la réduction de comptes de l'entité chargée d'assurer ce travail.

Auparavant, on parlait des types de révision des fonctions IANA. La fonction de révision des fonctions est assurée par l'Équipe de révision. Vous voyez en bas de la page, sans doute – j'espère que vous pourrez le voir parce que c'est vrai que la taille de l'écriture n'est pas très grande, mais on voit les différents clients qui composent IANA ainsi que les représentants d'At-Large du Comité consultatif des opérateurs de

serveurs racines, du Comité consultatif de la sécurité et la stabilité et le Comité consultatif des gouvernements aussi. Le travail de ce comité devrait bien fonctionner.

Bien sûr, il nous reste quelque chose à faire parce que les fonctions ne sont pas bien opérées à ce point-là. L'Équipe de révision de la fonction sera chargée de vérifier que l'ICANN vérifie cela. Ce qu'il va falloir trouver sera un moyen de résoudre les problèmes ou s'engager à lancer une proposition pour travailler avec ce rapport dans l'IANA de la prétransition. ALAC a eu différentes opportunités d'exprimer son opinion au sujet de la transition de la supervision des fonctions IANA. Dans le Groupe de travail, il y a eu différents points sur lesquels on a dû arriver à un consensus auquel l'ALAC a participé.

Les trois expressions les plus récentes sont sur la ratification, d'une part, sujet sur lequel on a publié une proposition préliminaire du Groupe de travail le 26 mai. Cette déclaration a été publiée pour les commentaires publics et l'ALAC a présenté une réponse assez longue là-dessus.

D'autre part, l'ALAC s'est réuni lors de la dernière réunion en personne à Buenos Aires pour ratifier justement la proposition qui avait été faite grâce à nos premiers commentaires. Nous avons ratifié cela. Et nous avons également fait d'autres remarques sur la ratification de la proposition elle-même. Plus récemment, il y a eu un commentaire très bref fait dans la consultation publique du groupe de coordination IANA, C'est l'ICG, le groupe chargé d'élaborer la proposition des noms, des numéros et des paramètres de protocoles en tant que version

consolidée. Donc, ils ont reçu les trois et ont consolidé les trois propositions en une.

Donc, si vous voyez les commentaires sur la consultation du 26 mai — comme vous voyez, il y a eu un bon nombre de commentaires que je discuterai rapidement avec vous. Je pense que ce sont des commentaires qui sont importants et qui n'ont pas été vraiment traités.

D'abord, nous avons vraiment une inquiétude sur le manque de contrôle du Conseil de la PTI. L'ALAC a un agent de liaison dans le Comité de clients permanents, c'est ça qui les inquiète... et dans le Conseil d'administration de la PTI. Mais cela n'était pas suffisant, on nous a dit. Le Conseil de la PTI, de l'IANA de la prétransition a manifesté différentes inquiétudes parce qu'on voyait qu'on n'avait pas vraiment l'occasion d'avoir des sièges, des communautés qui n'étaient pas des clients directs, tels qu'At-Large.

Le bénéfice des limites et des budgets prédéfinis pourraient être atteints beaucoup plus facilement si on travaillait en coordination avec IANA plutôt qu'à travers un processus plus compliqué.

Alan pourrait vous parler du budget d'IANA, de l'ICANN et du Comité, etc.

D'autres communautés seraient également intéressées aux bénéfices des différents contrats. L'IANA de la prétransition aurait un contrat strict de l'ICANN avec des implications juridiques strictes parce qu'on a impliqué les deux parts. On se dit qu'on ne veut plus travailler ensemble lorsqu'on voit cela. Et je pense que notre communauté a senti que

c'était ce qui était exprimé dans cette déclaration. Mais ce qui est difficile pour l'ICANN et pour l'ALAC, en réalité, est de faire attention à toutes les parties parce que chacun a son propre intérêt. On a ici le processus d'évolutivité qui a aussi été repris. On n'a pas de schémas là-dessus, on n'a jamais eu un schéma pour l'intervention progressive des entités lorsqu'il y a quelque chose qui ne va pas. Si on ne peut pas obtenir la qualité du service nécessaire de l'IANA, la ccNSO et la GNSO, organisations de soutien aux extensions géographiques et organisations de soutien aux extensions génériques devraient autoriser une séparation fonctionnelle. L'ALAC ne croit pas que ces organismes auxquels la Communauté opérationnelle pourrait transmettre ses demandes pour les fonctions, mais plutôt que la ccNSO ne pourrait que déléguer les mécanismes communautaires au Groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité ayant à passer par une ou par les deux organisations de soutien aux extensions. Et cela impliquerait qu'on serait mieux placé pour faire des demandes aux différentes communautés. Alors, il faut vous rappeler à ce point-là que si vous devez passer par un processus de séparation et remplacer les fonctions IANA, cela impliquerait que l'opérateur des fonctions IANA actuel n'a pas bien fait son travail et ne respecte pas le niveau d'activité et la stabilité de l'Internet et du système des noms de domaine.

Voilà quelques remarques. Il y a d'autres remarques sur la diversité géographique également et sur la composition du Comité. Il semblerait qu'il y ait différentes instances pour cela et finalement, on a la charte du Groupe intercommunautaire. Tout cela est assuré par la Communauté générale de l'ICANN et par la ccNSO et la GNSO. Voilà un résumé des différentes remarques qui ont été faites par...

La plupart de ces commentaires ont été pris en considération. Et en juin 2015, l'ALAC a ratifié la proposition de la Communauté des noms. À ce moment-là, seules deux remarques ont été reprises. D'une part, la composition du Conseil d'administration d'IANA de la prétransition... et puisqu'à ce point-là, comme vous avez vu, on avait déjà élaboré la proposition et il n'y avait que deux membres du Conseil d'administration qui étaient désignées d'une manière ou d'une autre pour lesquels la désignation a été définie. On a vu qu'il était important d'assurer la diversité géographique. D'autre part, le succès d'IANA de la prétransition dépendrait complètement de l'opération et du financement de la nouvelle entité de l'après-transition par l'ICANN. Et puis, il faudrait en même temps que l'ICANN respecte les accords et les conventions de [peu clair] pour que tout continue de bien fonctionner.

La consultation du Groupe de coordination de l'IANA qui vient juste de conclure à la fin du moins dernier a identifié une remarque qui a été soulevée et qui portait sur les trois propositions qui avaient été présentées. Apparemment, le Groupe de coordination de la transition IANA ne s'occupe pas uniquement de consolider les propositions, mais plutôt évalue le fait qu'il y a deux propositions qui sont plutôt liées et une troisième proposition qui manquait. Et c'est la coordination directe du Groupe en réalité parce qu'on a différentes communautés opérationnelles qui intègrent ce processus. On a, par la suite, la performance de l'IANA de la prétransition qui est également impliquée. Il faudrait que l'on discute de ce rapport et que l'on publie un nouveau rapport pour qu'il y ait un autre opérateur chargé de cette fonction.

Mais l'autre Communauté opérationnelle, qui était sur le point de faire cela et de le discuter avec l'ALAC, voulait demander que l'opérateur de chaque fonction soit indépendant pour pouvoir maintenir la stabilité du système. Donc, la coopération opérationnelle entre les trois communautés opérationnelles seraient importantes parce que si une des communautés opérationnelles n'était pas contente avec l'opérateur, peut-être que les autres communautés ne seront pas contentes non plus. Peut-être que les trois fonctions devraient être redéleguées à un autre opérateur. Voilà donc la remarque qui avait été faite et qui a été discutée avec d'autres communautés opérationnelles. C'est la possibilité d'avoir un rapport. Voilà toutes les contributions d'At-Large et de l'ALAC aux processus de transition du rôle de supervision des fonctions IANA.

Comme je l'ai dit, en grandes mesures, la proposition du Groupe de travail intercommunautaire pour la proposition de la transition du rôle de supervision des fonctions IANA dépend du Groupe de travail de l'ICANN chargé de la responsabilité. Vous voyez dans ce diagramme que le cadre général est ici. On a un cadre général qui a été présenté par le Groupe de travail intercommunautaire chargé de la responsabilité de l'ICANN qui devrait d'abord élaborer le plan et par la suite le remettre à la NTIA du Gouvernement des États-Unis.

Et donc, je vous remercie et je redonnerais maintenant la parole à Alan.

Alan, est-ce qu'on doit faire une pause?

ALAN GREENBERG : Alors, voyons s'il y a déjà des questions.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Je voulais quand même ajouter qu'il y a des collègues qui font partie du Groupe de travail et qui sont présents dans la salle. Donc, Alan, je ne sais pas si, par exemple, vous avez des choses à dire par rapport à ce que je viens de présenter... n'hésitez pas.

Nous avons donc une question de Cheryl et ensuite, il y aura d'autres questions après. Allez-y, Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup. Donc, avec Alan, Olivier et d'autres, nous faisons donc partie du Groupe qui travaille sur cette transition. Et donc, je voulais mentionner avant que nous rentrions dans certains des détails qu'Olivier a présentés. Il y a la question du budget. Le budget avec un chevauchement. Nous travaillons de manière continue sur le travail par rapport à la responsabilité – Alan va en parler – et il y a, en fait, une interconnexion entre le désir de mécanismes de responsabilité, que le travail de la transition a créés, et le travail qui est en train de se faire dans les groupes intercommunautaires sur la responsabilité. Donc, ce n'est pas simple. Ce n'est pas une relation très simple. Et il y a sans doute des questions là-dessus. Je ne sais pas si on va écouter ces questions avant la présentation d'Alan ou après... Enfin, bon, c'était une suggestion, simplement soulever le fait qu'il y a sans doute des questions là-dessus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Cheryl. Tout à fait. Vous avez tout à fait raison. La plupart des questions qui restent en suspens dans le travail intercommunautaire sur la transition du rôle de l'IANA sont en chevauchement effectivement. Et le budget, c'est effectivement une de ces questions un petit peu qui chevauche le travail des différents groupes.

Alors, on m'a dit qu'il y a une question, mais je ne sais pas où elle se trouve cette question. Est-ce que quelqu'un pourrait la lire?

Alors, de Joly : « Est-ce qu'il n'y a pas de besoins de coordonner – je ne comprends pas...

Alan, allez-y.

ALAN GREENBERG : C'était une statistique à laquelle j'allais faire référence dans le chat. Donc, quelqu'un de la réunion de jeudi avait parlé du nombre d'interactions entre les différents RIRs alors que c'est une centaine par jour pour l'IETF. Je lis – d'après ce que je sais, il y a les règles qui sont établies, les RIRs se rendent à l'IANA pour l'allocation, l'attribution, mais en ce qui concerne les processus, ils existent depuis longtemps d'après ce que j'en sais.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour cette réponse, Alan.

Y'a-t-il d'autres questions? D'autres commentaires sur la transition de la supervision IANA?

Je ne vois pas de mains levées pour l'instant. Donc, peut-être que les questions viendront à l'esprit des différentes personnes suite à la présentation d'Alan.

Alors, attendons. D'abord – je ne sais pas si c'est un commentaire –, mais Dev a la main levée.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci. Une petite question par rapport à ce comité permanent de clients. Donc, il y a deux opérateurs de registres gTLDs et deux qui représentent les ccTLDs, mais qui détermine si un opérateur, un ccTLD uniquement ou gTLD uniquement? Donc, un représentant, par exemple, qui n'est pas ccTLD et pas gTLD – en fait, je ne comprends pas vraiment quel est le type de registre et ce qu'il représente...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci pour cette question. Je crois qu'effectivement, il y a eu une erreur dans la diapositive que j'avais enlevée de la série qui avait été présentée de manière officielle il y a quelques mois. Alors, est-ce qu'on pourrait revenir à la diapositive pour pouvoir en parler un petit peu plus?

Donc, dans la – dans le CFC, dont on a parlé, il devrait y avoir deux ccNSOs enregistrées, deux opérateurs de registres ccTLDs enregistrés et deux opérateurs de registres gTLDs. Donc, c'est bien – donc, il faut partie de la GNSO. Mais à la ccNSO, certains des opérateurs de registres ne font pas partie du groupe et donc, c'est là qu'il y avait besoin de voir des registres qui ne font pas partie de la ccNSO, qui soient donc inclus dans ce comité. Alors, voilà...

Attendez, il y a des gens qui font bouger la série de diapositives... Voilà, CFC. Donc, opérateur de TLDs non ccNSO.

ALAN GREENBERG : Olivier. Je voudrais rajouter quelque chose. Dev, comment est-ce qu'on décide si quelqu'un est un CC ou un gTLD? Est-ce que c'est bien ça la question? J'ai bien compris, Dev?

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Oui. C'est exactement ça. Qui prend cette décision, en fait?

ALAN GREENBERG : Alors, nous savons qui sont les ccTLDs, qui sont les gTLDs, donc toute entreprise peut s'occuper des deux, c'est vrai. Mais on ne parle pas des opérations, on parle des responsabilités NCC par rapport à l'IANA.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Merci, Alan, de cette clarification. Effectivement, c'est une question qui est importante parce que dans certains des TLDs, il y en a qui sont des codes pays, mais qui s'occupent également de gTLDs. Et donc, au sein de la ccNSO, il y a une discussion actuelle comme quoi effectivement c'est un petit peu profiter des deux. Donc, il peut faire partie des deux groupes. Et jusqu'à maintenant, il y a, je crois, cette autorisation comme quoi on peut être présent à la ccNSO et au GNSO, donc je ne sais pas si cela dépend des règles. Et il faudra peut-être qu'il y ait un choix, un représentant qui, donc, ne puisse se présenter que

dans un des groupes, je ne sais pas. En tous cas, je n'ai pas vu de règles jusqu'à maintenant comme quoi la GNSO, par exemple le client de la GNSO, ne pourrait pas être également membre du Conseil de la ccNSO. Alors, je ne sais pas si c'est le cas, si vous avez des indications contraires. Il y a des gens qui font partie de ces groupes, donc peut-être que je ne – peut-être qu'ils souhaitent intervenir. En tous cas, en ce qui concerne les règles des opérateurs, ce ne sont pas des règles qui sont déterminées par ce processus.

ALAN GREENBERG : Je pense que nous pouvons maintenant passer à la question de la responsabilité.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui. Une grande partie du travail a été terminée en ce qui concerne la transition. Alors, ce processus peut-il être réellement responsable et comment?

Alan, je vous donne la parole.

ALAN GREENBERG : Alors, nous allons parler de la proposition préliminaire du CCWG responsabilité, donc qui parle des questions et de la méthodologie de responsabilité de l'ICANN. La proposition en elle-même est disponible en différentes langues et il y a une série de diapositives qui décrit la proposition actuelle et qui est disponible également en plusieurs langues. Donc, vous pouvez noter l'adresse pour cette série de

diapositives là-dessus. La série que nous regardons actuellement existe dans le Wiki avec l'ordre du jour de cette réunion. Et vous pouvez aller voir ça plus tard. Alors, le CCWG pour l'instant a deux pistes de travail. La première, c'est donc la piste de travail qui, à l'origine, devait s'occuper des questions de responsabilité qui étaient nécessaires pour la transition. Et la piste n° 2, c'était d'autres choses qui étaient [peu clair] pour le travail de l'ICANN. Cette piste n° 2 a un peu été modifiée. Il y a eu beaucoup de discussions là-dessus. La première piste devait inclure tous les aspects de la responsabilité nécessaire pour la Communauté, en particulier pour permettre à ce qui n'est pas nécessaire pour la transition d'être en fait mandaté par la Communauté et donc mis dans la piste de travail n° 2. Donc, ce qui se passe, c'est que nous avons les outils pour nous assurer que la transition se fasse sans problème et c'est donc de cela que nous allons parler maintenant.

Alors, j'aimerais que vous leviez la main si vous avez participé au Webinaire que nous avons fait il y a un mois sur la proposition préliminaire de l'ALAC sur le CCWG responsabilité.

Alors, je vois une seule personne lever la main. Alors, nous avons quelques personnes... Sébastien... d'accord...

Je ne vois pas beaucoup de gens, en fait, cocher... Donc, je vais quand même parler de la plupart des aspects, donc. En tous cas, merci pour votre réponse.

Alors, commentaire sur le multipartisme. Donc, nous disons que nous avons besoin de ce multipartisme, que nous souhaitons la diversité et ce sont des choses importantes étant donné l'historique des gens et aussi

pour avoir différents points de vue pour trouver ce qui est commun, faire ceci de manière honnête. Mais ceci est parfois difficile parce que nous avons tous des approches différentes. Nous avons tous différents états d'esprit. Ceci est vrai au sein du CCWG et ceci est vrai au sein d'ALAC et d'At-Large. Donc, obtenir une déclaration finale est parfois difficile. Alors, l'intention de cette déclaration est multiple. Il y a certaines questions qui ont été soulevées parce que nous avons le sentiment qu'elles doivent être changées. Et donc, nous ne nous attendons pas à ce que l'ALAC ratifie la déclaration si certaines questions ne sont pas résolues. Pour certaines, nous pensons que ce serait bien qu'elles soient changées. Mais nous ne nous attendons pas à ce qu'elles le soient, c'est simplement une déclaration de notre point de vue. Il y a eu beaucoup de participations At-Large. Nous avons cinq membres du Groupe de travail en lui-même, du Groupe de travail intercommunautaire et un certain nombre de participants. Et la différence entre les deux, en théorie, c'est que seuls les membres peuvent voter si on en arrive à voter. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de votes. Et si tout le monde n'est pas d'accord par rapport à la méthodologie, tous les participants ont été traités de manière égale au sein du travail. Et donc, il y a des parties du travail qui ont été entreprises par des gens qui étaient simplement des participants.

Nous avons ce que nous appelons le Groupe de travail *ad hoc* sur les questions IANA. Au début, c'était uniquement un groupe de travail qui s'occupait des questions IANA et de plus en plus, ce groupe a considéré la question de la responsabilité. Nous nous sommes réunis deux fois par semaine au cours des semaines dernières pour rédiger la déclaration sur les différentes questions. Il y a des membres d'At-Large qui ont

vraiment un impact très important sur cette déclaration préliminaire. Et AFRALO, en particulier, a rédigé sa propre déclaration et a contribué également au travail de l'ALAC. Donc, il y a beaucoup de choses qui sont faites dans ce domaine.

Notre point de vue général, c'est que nous pouvons appuyer la proposition qui a été faite. Il y a certaines parties avec lesquelles nous ne sommes pas satisfaits, mais nous pouvons l'appuyer, avec certaines réservations. Et il y a certains points que nous considérons comme devons être changés. Nous aurions préféré moins d'obligations juridiques, une structure moins complexe. Et il y a certains mécanismes qui rendent un petit peu difficile le changement de l'organisation de l'ICANN à l'avenir, à notre avis.

Alors, la substance. Les statuts ICANN et tous ceux qui se focalisent surtout sur les changements des statuts ICANN pour changer la nature de l'ICANN. Il y a un certain nombre de déclarations de mission, d'engagement, de valeurs, fondamentales qui, en fait, sont vraiment un petit peu les – comment dire... les choses principales du comportement de l'ICANN. Il y a donc des missions, des engagements, des valeurs qui, pour certains, sont bons – qui, pour certains, soulèvent certaines préoccupations. Premièrement, le concept du secteur privé. Donc, premièrement, l'ICANN est dirigé par le secteur privé et non pas par des gouvernements. Si vous allez sur Google, si vous regardez quelle est la définition du secteur privé, il y a différentes définitions. Parfois, le secteur privé, c'est tout sauf le gouvernement. Et puis, parfois, c'est donc les entreprises, les affaires. Donc, pour nous, pour certains dans le groupe At-Large, il est important de définir le secteur privé. Donc, cela a

été fait, mais malheureusement, l'At-Large, les utilisateurs ont toujours été mis dans le concept du secteur privé à titre de société civile.

STEFANO TRYUMPY : Je viens de rentrer par la connexion Adobe et j'écoute.

ALAN GREENBERG : Je ne sais pas qui vous êtes. Je suis très heureux que vous écoutiez. Merci.

STEFANO TRUMPY : Stefano. C'est Stefano.

ALAN GREENBERG : Ah! Bonjour, Stefano.

STEFANO TRUMPY : Je suis en Italie. Je viens d'Italie.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup, Stefano, de nous écouter.

Donc, nous avons été inclus dans la société civile. Nous avons été étiquetés comme la société civile. Alors, il est clair qu'il y a de grands [peu clair] dans l'At-Large qui sont de société civile. Mais la société civile, ce sont des groupes qui ne sont donc pas des groupes

gouvernementaux, qui ne sont pas des groupes à but non lucratif, mais il y a d'autres structures également. Et il y a des parties d'At-Large, comme les utilisateurs individuels, les RALOs qui ne font pas partie de la définition de base de la société civile. Donc, nous souhaiterions voir, inclure ces autres groupes, ces utilisateurs finaux, par exemple, dans la définition de l'At-Large. Alors, il y a certaines références aux DNS sans jugement qui ont été ajoutées. Et en fait, nous ne savons pas à quoi ça correspond. Moi, je ne sais pas ce que ça veut dire. Est-ce que cela veut dire que l'ICANN ne peut plus faire de jugements par rapport aux TLDs? Pour l'instant, les TLDs, oui, par exemple, sont jugés. Est-ce que c'est le fait que le DNS ne doit plus être – je sais que nous savons qu'il existe des filtrages dans certains pays. Est-ce que nous allons polir le pourriel? Est-ce que cela peut être considéré comme un jugement le fait qu'un nom de domaine ait – soit filtré ou non? Donc, pour nous, cette déclaration n'est pas claire. Donc, il faudrait pouvoir définir ce que cela veut dire. Une des valeurs fondamentales, c'est qu'actuellement — il est écrit : « Dans la mesure où cela est approprié et envisageable, donc déléguer les fonctions de coordinations à certaines entités doit être fait ».

Alors, la CNSO est responsable des politiques ou plutôt des recommandations des politiques. Alors, ensuite, le Conseil d'administration décidera à savoir s'il est d'accord ou pas. Et, entre autres, la recommandation, c'est d'éliminer cette partie dans la mesure où cela est approprié et envisageable et puis également de transférer des entités à des – des entités qui sont internes et donc, pour nous, cela est problématique. Donc, encore une fois, là où cela est envisageable est approprié suivant les mécanismes de marché, donc de promouvoir

un environnement compétitif. Donc, l'ICANN, en fait, n'a plus la possibilité d'envisager par exemple l'intérêt public. Si on peut faire passer ceci aux mécanismes du marché, en fait les mécanismes du marché iront où ils souhaiteront aller. Nous croyons fermement que l'ICANN a une responsabilité par rapport à la sécurité et à la stabilité, mais par rapport aussi à d'autres questions d'intérêt public.

Alors, le principe 8 était lié d'arriver à un équilibre raisonnable entre les intérêts des différentes parties prenantes. Donc, encore une fois, une déclaration qui dit : « Bon. Les parties prenantes – sans prendre l'intérêt public, la sécurité, la stabilité [inaudible]...

Alors, partie suivante. Un des concepts qui a été introduit, c'est donc le concept des statuts fondamentaux. Actuellement, c'est donc le Conseil qui peut changer ces statuts fondamentaux de manière unilatérale. Nous introduisons le concept comme quoi les statuts, d'une manière générale, peuvent être mis en cause par la Communauté. Donc, après le fait – mais il y a certains statuts, en particulier ceux qui sont liés avec la responsabilité, qui doivent être approuvés de manière unanime pour être mise en place. Ce sont donc les statuts fondamentaux. Donc, At-Large appuie les propositions, il y a un certain nombre de détails, d'incohérences en termes de seuil de votes qui doivent être remis en cause, mais d'une manière générale, le principe des statuts fondamentaux est quelque chose que nous appuyons réellement.

La proposition améliore le mécanisme de recours de l'ICANN avec reconsidération du Conseil d'administration et de processus de révision indépendants. Donc, à mon avis, un des points, qui a d'ailleurs déjà été

clarifié, c'est que nous nous inquiétons un petit peu qu'un panel externe puisse intervenir. Ce n'est pas le cas, en fait. Ce panel extérieur peut déclarer son opinion par rapport au fait que l'ICANN a ou non suivi ces statuts et si l'ICANN semblait ne pas avoir respecté ces statuts, eh bien, c'est à l'ICANN de s'occuper du problème. Donc, cette entité externe ne va pas décider de la manière dont on va réparer le problème.

Donc, nous sommes d'accord, nous avons certaines préoccupations, mais d'une manière générale, ça va. Donc, l'ensemble de diapositives, c'est de savoir comment la Communauté peut intervenir. Donc, actuellement, ce qui est proposé – et nous en parlerons un petit peu plus tout à l'heure de la manière dont les choses vont se faire – parce que ceci représente vraiment un sujet de discussion. Donc, le mécanisme de la Communauté comme membre unique. Normalement, les organisations membres ont donc un certain système et là, nous disons que les différentes ACs, SOs, les différents membres de la Communauté, ensemble, forment les membres. Et donc, toute décision de ce membre doit être prise de manière commune avec toutes les SOs et toutes les ACs. Le seuil – le poids des différentes SOs et ACs, c'est un des points de discussion – un des points difficiles. Ce qui est proposé, c'est de donner aux [inaudible]... pour les TLDs, ccTLDs, cinq votes, donc cinq votes également pour le GAC, l'ALAC, cinq pour GNSO, ccNSO, cinq pour GAC-ALAC, SSAC et – donc, le RSSAC qu'il est donc uniquement un comité consultatif, donc ils ne sont pas intéressés. Le GAC, ce n'est pas très clair. Donc, il est tout à fait possible qu'il n'y ait que quatre SOs, ACs, peut-être l'ALAC. Et nous ne savons pas si l'ASO participera. Donc, il est tout à fait possible que cette participation ne fonctionne pas exactement comme ceci.

Là, il y a un petit problème, et c'est d'ailleurs un des problèmes qui représentent. La non-participation pourra donc être le choix de certains de ces groupes.

Et puis, la proposition principale, telle qu'elle est décrite, donc tout le monde a cinq votes. La deuxième proposition, les SOs en ont deux et toutes les ACs – pardon, tous les SOs en ont quatre et les ACs, deux. Donc, notre point de vue est clair, nous appuyons la première option. Mais nous pensons que si le SSAC devient indépendant du Conseil d'administration. Actuellement, c'est le Conseil d'administration qui nomme les membres SOs et ACs, donc, s'il y a indépendance, le statut doit être entier. Donc, il serait bien qu'on en est cinq pour tout le monde. En tous cas, nous refusons absolument l'alternative n° 2, le concept que l'ALAC et le GAC aient moins de droits de vote que les SOs. À ce jour, c'est le seul problème qui nous mènera à ne pas ratifier le rapport.

Ce n'est pas une décision qui a été prise de manière officielle, mais en tous cas, c'est mon sentiment.

En termes de pouvoirs de la Communauté, il y a un certain nombre d'entre eux qui ont la possibilité de rejeter un plan stratégique, un plan opérationnel ou un budget, de remettre en cause les statuts standards, approuver les changements aux statuts fondamentaux, révoquer un membre du Conseil individuel et révoquer un membre – ou plutôt tout le Conseil. Notre problème, il est vraiment par rapport au budget.

Il y a la question du veto, veto deux fois avec le deuxième veto qui a un seuil plus élevé. Si le Conseil refuse d'ajuster le budget, eh bien, le – il y

a un problème à ce niveau-là. Nous pensons donc qu'il y a un problème si, par exemple, l'ICANN a dépensé trop d'argent, s'il y a un problème de revenu, à ce moment-là, les dépenses doivent baisser et donc là, nous avons un problème.

Il y a également la question des vetos des budgets qui pourrait être utilisée [inaudible]... Et il n'est pas très clair de savoir comment les allocations vont être faites parce que le Conseil pourra, en fait, ajuster le budget en milieu d'année. Donc, la possibilité de révoquer des membres du Conseil individuels, je ne sais pas si cela prête à contention, mais c'est quelque chose que – il suffit de différents points de vue dont l'At-Large. Est-ce que la décision doit être prise par les SOs et les ACs qui ont nommé la personne ou par l'ensemble de la Communauté? Est-ce qu'il y a possibilité du membre de se retirer, par exemple à la suite d'un appel? Y compris – il y a la question aussi éventuellement de poursuites en justice. Il y a la question de la calomnie, de la diffamation, du discrédit. Donc, ils ont des implications importantes.

Donc, on parle d'une option ici qui unit toutes les autres pour le Conseil d'administration. Il n'est pas facile d'imaginer une situation où on ne pourrait pas faire cela à une exception près, c'est le fait que cette option est vraiment la principale.

Donc, en matière de diversités, d'autre part, c'est une question qui est très importante pour nous. Les différents groupes devraient assurer la diversité des participants. C'est quelque chose de difficile et de sensible et l'une des recommandations demande à ce que l'ATRT de [inaudible]

de vérifier la diversité dans la composition des différents groupes. Donc, on verra si cela est possible.

L'affirmation d'engagement actuelle qui unit les processus et les révisions de l'ICANN à l'affirmation d'engagement actuelle peut être annulée de manière unilatérale. À notre avis, cela devrait être intégré aux statuts constitutifs afin que le Conseil d'administration de l'ICANN ne soit pas capable de l'annuler à lui seul. Donc, il y a différents détails qu'on essaie de définir en ce moment par rapport à ce concept.

Diapo suivante. On va essayer quelques détails. On a différentes versions sur la version Web. Je ne sais pas pourquoi il y a des détails qui ont été modifiés, mais si vous voulez réviser les différentes versions, vous verrez que tous les textes y sont inclus – tout le texte y est inclus, pardon.

On a quelques ressources. Donc, vous voyez ici les liens pour pouvoir accéder d'une part au Wiki de la déclaration de l'ALAC. Vous avez la version actuelle et les versions précédentes au cas où vous voudriez voir les modifications qu'on a apportées. D'autre part, on a la liste de diffusion de problématiques liées à l'IANA. C'est une liste sur laquelle si vous n'êtes pas abonnés, vous pouvez accéder à travers ce lien pour voir toutes les informations qui sont disponibles et finalement, un Wiki du document du CCWG aussi.

Pour ce qui est de la situation actuelle, à la fin de la semaine dernière, on a eu une réunion en personne vendredi et samedi. À cette réunion, une grande partie du Groupe de travail a participé ainsi qu'un bon nombre des membres du Conseil d'administration. Il y avait Larry

Strickling de la NTIA, il a fait une déclaration et ça ne nous a pas surpris; au contraire, il a dit que les propositions à l'heure actuelle, les propositions que l'on considère ne s'adaptent pas à ce que la NTIA voudrait voir parce qu'il n'y a pas suffisamment de détails. Il a également dit qu'il faudrait simplifier ces différentes déclarations qui sont complexes et qu'il nous faut, pour satisfaire la présentation... Donc, ce qu'il dit est que beaucoup de ce qui est dit dans cette proposition porte sur la responsabilité de l'ICANN et pas tellement sur la transition. L'ensemble du Conseil d'administration a également participé à cette réunion, le Conseil ayant fait des commentaires sur le plan de transition la semaine dernière. Des fois, ils ont soutenu les propositions, les propositions de mise en œuvre, mais d'autres fois, ils ont dit qu'ils n'étaient pas d'accord avec ce qui était proposé pour le modèle d'une part parce qu'ils croyaient que l'organisation suivait des processus. Et la capture de tout ce qui a lieu est qu'on ne peut pas prévoir – voilà, cette déclaration correspond exactement à ce que prévoit la NTIA. D'autre part, on a un problème de budget qui est assez significatif et c'est aussi quelque chose considéré par les déclarations de l'ALAC.

Donc, la proposition du Conseil semble ne pas être acceptable par la Communauté At-Large. Pour la plupart, il s'agit de différentes questions qui pourraient être reconsidérées. La question n'était pas aussi significative que prévu, mais le Conseil était avec le CCWG. Donc, à ce point-là, la possibilité d'avoir une proposition à soutenir est d'avoir une question à discuter lors de la réunion de Dublin et c'est ce à quoi on s'attendait pour la réunion de deux jours et [inaudible]. Il y a beaucoup de [peu clair] au sujet de certaines déclarations du Conseil d'administration et on sent que le Conseil d'administration essaie de

contrôler le processus. Je ne pense pas que ce soit raisonnable pour les commentaires de la NTIA ou alors, seules les différentes modifications du Conseil d'administration doivent être faites par le Conseil. Le Conseil ne va pas prendre des mesures s'il sent que ces mesures ne sont pas sensées, mais en tous cas, c'est ce [inaudible].

D'autre part, il y a des exercices d'analyses qui parlent des conditions sous lesquelles le Conseil d'administration doit exercer les statuts constitutifs et les mesures spécifiques sur la considération du GAC. Mais si le GAC refuse [peu clair] cela, ça pourrait impliquer différentes options. On a donc spécifié en un peu de détails la manière dont le GAC gère ces situations. Le GAC a déjà dit qu'il n'est pas approprié à leur avis d'avoir ce type de mesures dans le statut constitutif pour gérer ce type de situations. Le GAC semblerait avoir ratifié ces questions.

À ce point-là, la transition IANA clairement dépend des propositions de responsabilité qui soient adoptées par le Conseil d'administration et non seulement acceptées et avant la transition elle-même, il faut apporter les modifications nécessaires. Et dans certains cas, ces modifications doivent être apportées avant que la NTIA reçoive la version finale de la proposition consolidée. Il y a des personnes au sein du Groupe de travail qui ne sont pas intéressées à cette transition et même pas à la question de responsabilité non plus. Donc, ces personnes ou cette voie – à la fin du processus, s'il y a des personnes qui pensent que cela ne correspond pas au modèle multipartite et que ça implique qu'on assure les fonctions – que la transition, en fait, impliquerait la fin du modèle multipartite. Et on se demande si on ne devrait pas exercer notre rôle dans les rapports gouvernementaux et – c'est une question

ou un avis qui est soutenu par différents pays. Donc, c'est bien si on réussissait à le faire pour voir si à ce point-là, on pourrait ou ne pas mettre en œuvre ce type de mesures. On ne sait pas si on va réussir. Pour certains parmi nous c'est possible, mais on ne peut pas être sûr jusqu'à ce que le moment sera venu.

Il y a des personnes qui discutent du concept d'adhésion, qui commencent à comprendre que le Conseil d'administration ne va pas arrêter d'essayer, donc il va essayer de s'occuper des nécessités du Conseil et de la Communauté en général.

Donc, peut-être que l'on pourrait accepter le modèle d'adhésion, le modèle de participation, mais nous sommes aussi en mesure de faire ces efforts pour trouver un compromis et il y a sans doute différentes discussions qui correspondent à cela. Les modifications qui seront acceptées vont sans doute exiger une période de commentaires publics, ce qui veut dire que si on n'arrive pas à conclure ce processus à Dublin, il va falloir également que l'on s'occupe des différents processus de commentaires qui, pour le GAC et la ccNSO, seront compliqués. Et il va falloir que l'on ait une réunion supplémentaire en décembre ou en janvier pour réunir tous ces groupes pour pouvoir ratifier justement la proposition.

La dernière déclaration est uniquement mon avis, hein? Mais la dernière fois à l'ICANN, on a fait ces modifications – je pense que c'était en 2002, la dernière fois qu'on a fait cela.

Voilà ce que j'avais à dire. Je redonne la parole. Et je vous donne la parole, si vous voulez poser des questions. Nous voilà déjà à 72 minutes. Je pense que c'est un séminaire de 90 minutes, c'est bien le cas?

GISELLA GRUBER : Oui. C'est ça, Alan. C'est un séminaire de 90 minutes.

ALAN GREENBERG : Alors, il nous reste 18 minutes.

Je vois qu'il y a des personnes qui lèvent la main. Je ne sais pas dans quel ordre, mais Olivier d'abord.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. En fait, Aziz a levé la main bien avant moi, donc il peut prendre la parole.

ALAN GREENBERG : Aziz, vous avez la parole.

AZIZ HILALI : Oui. Merci beaucoup. C'est Aziz qui parle. Je voulais juste – deux petites questions. D'abord, merci à Alan et Olivier pour ce webinaire. C'est très important pour nous. J'ai voulu poser comme question sur la responsabilité, comme Alan l'a exprimé, quelle – il a parlé de quelques réserves concernant la déclaration d'ALAC, est-ce qu'il y a des réserves qui sont importantes ou c'est simplement sur des petits détails.

Deuxième question, qui est en même temps une information, comme vous le savez, AFRALO a fait des commentaires sur la transition et sur la responsabilité, j'ai voulu savoir si la déclaration – les commentaires et les remarques d'AFRALO vont dans le même sens qu'ALAC et j'ai voulu aussi informer comme quoi nous sommes en train de préparer pour Dublin, pour la réunion AFRALO/AfrICANN, une déclaration commune de la communauté africaine concernant ces deux sujets. Voilà. C'est ce que j'ai à dire. Les deux questions sont pour Alan et éventuellement Olivier. Merci beaucoup.

INTERPRÈTE : Aziz, est-ce que vous pouvez répéter la première partie de votre question? Parce que je ne vous attends vraiment pas très bien.

AZIZ HILALI : Oui. Vous m'entendez là?

INTERPRÈTE : Oui, c'est un peu mieux.

AZIZ HILALI : Voilà. Ma première question c'est à propos des transparents d'Alan qui avait dit que dans la déclaration de l'ALAC, nous sommes presque d'accord sur tout, sauf quelques réserves. Je voulais savoir est-ce qu'il y a des réserves qui sont importantes ou si c'est tout simplement sur des détails. Voilà la première question.

La deuxième question est sur la déclaration d'AFRALO – les commentaires d'AFRALO. Est-ce qu'ils vont dans le même sens que l'ALAC ou il y a des différences?

ALAN GREENBERG :

Bien. Alors, Aziz, par rapport aux réserves, si l'ALAC avait des objections par rapport à ce que pense la GNSO, ce serait peut-être une réserve importante à mon avis parce que les valeurs fondamentales dans lesquelles on veut modifier la capacité de l'ICANN de prendre des décisions, ce sont des questions essentielles. Il y en a qui ne sont pas aussi importantes. Donc, ça varie. Il y a des réserves plus importantes que d'autres. Compte tenu de la réaction du CCWG, on devrait peut-être voir si les modifications apportées à la déclaration [peu clair] suffisantes. Donc, ça va varier. Comme j'étais en train de dire, j'essayais de vous donner une idée en termes généraux, mais il y a un modèle qui ne fonctionne pas, mais il va falloir voir si même si ça ne fonctionne pas, on peut l'accepter ou pas. Donc, on a différentes personnes d'At-Large qui préféreraient voir d'autres modèles, mais qui ne s'opposeraient pas ou qui ne publieraient pas d'objections spécifiques là-dessus. Donc, cela vous donne une idée.

Je vais maintenant donner la parole à Olivier et puis je donnerai la parole au reste des personnes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :

Merci beaucoup, Alan. En fait, ma question était tout à fait similaire à celle d'Aziz, à savoir s'il y a vraiment une ligne rouge ou est-ce qu'on tire

un trait en se disant : « Non, nous n'allons absolument pas approuver ceci. »

Pour la ratification, je pense que vous avez très bien répondu à la question. Ceci étant – mais ma question de suivi, à partir de là, ce serait la suivante : est-ce que le Conseil d'administration a fait des contre-propositions au cours de ces deux-trois jours, pendant les quelques jours à Los Angeles? Il y a eu une convergence entre le Conseil d'administration et la Communauté parce que ce qu'on vient de dire maintenant, c'est que ce membre unique semble avoir été approuvé, et ce n'était pas le cas il y a quelques jours de ça. Il y avait certaines personnes dont la Communauté avait dit : « Oui, c'est là, la ligne rouge, ce membre unique. »

Donc, où est-ce que nous allons? Où en sommes-nous? La Communauté est-elle prête à avancer, à se mettre d'accord par rapport à ce que le Conseil a dit?

ALAN GREENBERG :

Il y a certaines personnes dans la Communauté qui sont membres ou qui sont participants et d'ailleurs, cela peut être important. Même s'ils sont membres, il y a certaines personnes qui pensent réellement que le modèle de membre est très important. Le Conseil d'administration a été très clair là-dessus : ce concept de membre ne va pas être approuvé. Donc, si on ne peut pas arriver à solutionner cet impact, eh bien, on ne peut pas avancer en termes de transition, de responsabilité, etc. C'est très simple.

Donc, est-ce que moi, je pense qu'on peut en arriver à une conclusion? Oui. Je pense qu'il y a un certain nombre de membres qui préféreraient voir ce modèle de membres et si c'est obligatoire, peut-être que nous allons avancer. Ce n'est pas comme la question de contract Co que nous avons avec le CCWG. Je ne sais pas comment les choses vont se faire, mais en ce qui concerne notre point de vue par rapport à la proposition du Conseil d'administration, d'une manière générale, je crois que nous l'appuyons. Je pense que le Conseil a fait une erreur stratégique parce que plutôt que de critiquer les parties de la proposition du CCWG par rapport auxquelles ils n'étaient pas d'accord, ils ont remplacé toute cette grande partie. Donc, ils ont fait une erreur : ils auraient dû prendre les parties qui leur convenaient et modifier les autres. Donc, nous allons, je pense, revenir à un point d'accord.

Un des aspects de la proposition du Conseil, c'est que s'il faut qu'il y ait arbitrage ou processus juridique, eh bien, cela sera fait par les présidents des SOs, des ACs. Et ça, c'est quelque chose que le CCWG avait pris en considération au début, que nous avons rejeté parce que nous croyons que cela réduit la responsabilité individuelle même si cela fait partie d'un processus ICANN, mais en termes de responsabilité, il y a des problèmes, par exemple en termes de transfert à la nouvelle personne, par exemple, de responsabilité. Il n'y a pas de processus qui permettent de le faire. Je crois que nous avons des mécanismes de remplacement qui existent pour remplacer le concept.

Donc, c'est un ancien concept qui avait été rejeté pour de très bonnes raisons. Donc, il y a un certain nombre de problèmes par rapport à leur

proposition. Mais nous sommes relativement alignés sur la majorité de leur proposition.

J'espère que cela répond à la question.

Il y a une question de Joly également : « Pourquoi est-ce qu'on est pressé? »

Eh bien, on est pressé parce qu'il y a une élection présidentielle qui va bientôt arriver. Et donc, à l'exception de certaines personnes, nous – il semblerait que le soutien est bilatéral aux États-Unis au point de vue politique. Si nous arrivons à l'été, lorsque les élections seront vraiment lancées, on ne sait pas ce que vont dire les différents candidats et donc, le congrès est très limité en termes de pouvoirs et d'actions. Donc, si on arrive au moment où les élections sont vraiment bien lancées aux États-Unis, les possibilités que cette transition se fasse pendant cette administration sont pratiquement nulles. On ne sait pas qui va gagner. Si ce sont les républicains qui gagnent, nous pensons que la possibilité qu'ils réintroduisent ceci est minime. Donc, c'est vraiment notre opportunité, qui va vraiment se terminer assez rapidement. Nous ne savons pas quand nous aurons une autre opportunité. Il y a un certain nombre de gens aux États-Unis qui pensent que l'Internet est essentiel pour le Congrès. Et donc, pourquoi lâcher prise?

Donc, voilà où nous en sommes actuellement. Si nous souhaitons que les choses se fassent d'ici juin – en fait, c'est vraiment notre date butoir. À ce moment-là, il y aura révision parla NTIA en début d'année parce qu'il y a une certaine période de délais qui vont entrer en jeu. Il y a un temps qui est nécessaire pour que la NTIA fasse son évaluation

officielle. S'ils n'ont pas de propositions au début de l'année avec les statuts déjà activés, eh bien, on ne devrait pas – on n'arrivera pas à une résolution. C'est pour ça qu'on est pressé.

Alors, j'ai deux questions. La première personne, Akin-Awokoya – Emanuel, peut-être? Je ne sais pas, je ne vois pas toutes les lettres de votre nom, mais en tous cas, vous pouvez parler, Monsieur.

Je ne sais pas s'il est sur le canal français...

GISELLA GRUBER : J'essaie d'activer le micro d'Akin. Ça n'a pas l'air de marcher...

ALAN GREENBERG : Nous allons donc parler à Sébastien et puis il y a une question dans le chat. Donc, pour l'instant, Sébastien, allez-y. Après, nous passerons la parole à Akin puisqu'il semble ne pas avoir le micro activé.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci, Alan. J'espère que vous m'entendez.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est bon.

INTERPRÈTE : Excusez-moi, j'ai un problème.

Excusez-moi, j'ai une double voix, j'ai un écho...

C'est bon maintenant. Allez-y.

SÉBASTIEN BACHOLLET :

Quelques commentaires. Premièrement, par rapport au fait que nous sommes pressés. Oui, c'est vrai. Je comprends. Mais je crois qu'il faut que nous ayons un autre point de vue là-dessus. On dit toujours que notre organisation, donc cette organisation multipartite doit s'améliorer et travailler plus rapidement. Donc, il ne faut pas oublier cela. Si nous souhaitons prendre position à l'avenir, nous ne pouvons pas passer des années sur un sujet. Nous pouvons nous améliorer et travailler plus rapidement.

Deuxièmement, par rapport aux lignes rouges. Notre amour des lignes rouges... La question, c'est donc les modèles de membres, les modèles régionaux – il y a des gens qui ont leurs propres lignes rouges, d'autres qui ont d'autres lignes rouges et donc, au niveau mondial, si on considère toutes les lignes rouges, on n'arrivera pas à une solution sur le modèle. Et si nous pensons que certaines des questions sont simplement des points de contention, oui, je suis d'accord avec vous Olivier. Aller au tribunal : tout à fait. Il y a la question de la corruption également, mais si nous pouvions également ceci de notre travail, nous aurions la solution plus simple. Mais je ne pense pas que nous sommes prêts à le faire.

Donc, le dernier point, c'est la proposition du Conseil. Bon, elle est bonne d'une manière générale, mais je n'ai pas compris la question par

rapport au modèle. Ce qui est important dans la proposition d'aujourd'hui et la proposition du CCWG, ce n'est pas les membres, membres uniques, c'est la question unique, la question du membre unique, donc qui va parler au nom de la GNSO? Qui va parler au nom de l'At-Large ou n'importe quelles autres organisations? C'est la question de l'unicité de la solution. Nous avons utilisé la question membre parce que c'était la solution juridique, c'était la seule solution. Mais de mon point de vue, c'est donc la question de l'unicité, ce n'est pas la question de membre.

ALAN GREENBERG :

Merci, Sébastien. Nous avons une question de monsieur Schreiber, mais je ne comprends pas vraiment de quoi il s'agit. Donc, « [P]ourquoi est-ce qu'il n'y a pas au sein des ccTLDs, ccNSOs qui représentent des registres à l'ICANN? »

Je ne peux pas vraiment répondre à cette question. Je ne peux pas parler au nom du Conseil. L'ICANN fonctionne dans le cadre des lois des États-Unis... bon, je crois que cette question est plutôt une déclaration. Je ne sais pas si j'ai mal interprété, mais je ne peux rien rajouter là-dessus.

Est-ce qu'Akin peut prendre la parole?

EMANUEL AKIN-AWOKOYA : Oui, je peux parler.

ALAN GREENBERG : Nous vous entendons. Allez-y.

EMANUEL AKIN-AWOKOYA : J'ai quelques préoccupations. Vous avez parlé de la responsabilité de l'ICANN sans transition. Vous avez également parlé de la conclusion...

INTERPRÈTE : Désolée. L'interprète a un très mauvais son. Je ne pense pas pouvoir interpréter ce qu'il dit.

Désolée. Encore une fois, nous n'entendons pas suffisamment bien pour pouvoir interpréter.

ALAN GREENBERG : Il semblerait que nous l'avons perdu.

INTERPRÈTE : Excusez-nous, il y a beaucoup d'écho et de problèmes de son.

ALAN GREENBERG : Gisella, nous avons dépassé d'une minute. Pouvons-nous continuer? Est-ce que les interprètes sont disponibles?

GISELLA GRUBER : Oui, aucun problème. Ce qui serait bien, c'est de résumer la question d'Emanuel. Il n'y a pas pu avoir d'interprétation en espagnol et en français à cause du problème de son.

ALAN GREENBERG : Merci. Oui. Enfin, j'avais des problèmes à attendre moi aussi. Je vais essayer quand même.

Alors, est-ce que je pourrais expliquer ce que je veux dire...? Parce qu'en fait, on s'intéresse surtout à la responsabilité et pas forcément à la transition. Deuxième partie, comment pouvons-nous présenter quelque chose à la NTIA si nous n'arrivons pas à une conclusion.

Pour la troisième partie, je n'ai pas entendu alors il faudrait peut-être qu'Akin écrive sa question dans le chat.

En ce qui concerne la première partie, il y a des personnes qui ne se soucient absolument pas de cette transition NTIA. C'est un fait. Il y a des gens pour qui, peu importe. Je vous dis simplement ce qu'ils disent. Ils sont très actifs dans le processus de responsabilité simplement parce qu'ils pensent que l'ICANN doit être plus responsable. Ils sont tout à fait prêts à dire que si on n'arrive pas à avoir une bonne responsabilité, à ce moment-là, peu importe si la transition se produit ou non, nous allons continuer de pousser pour qu'il y ait une bonne responsabilité. Donc, ça, c'est une déclaration par rapport à leur point de vue.

Maintenant, comment pouvons-nous en arriver à une conclusion pour soumettre quelque chose à la NTIA? Si nous n'arrivons pas à une conclusion, nous ne pouvons rien soumettre. Si nous n'arrivons à

trouver une solution en termes de responsabilité, puisque cela fait partie de la transition, certains aspects de la responsabilité font partie de la transition, de ce qui est nécessaire, eh bien, si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord, nous n'aurons pas de transition, c'est très simple.

Encore une fois, si Akin veut bien répéter sa troisième question dans le chat, je suis tout à fait prêt à y répondre.

Olivier, vous avez levé la main?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Alan. J'aimerais ajouter par rapport à ce que vous avez dit, pour répondre à Akin, il semblerait qu'il y ait une situation comme quoi certains des participants pensent que nous avons une opportunité de reconcevoir l'ICANN 3.0. Et je crois que de plus en plus, on comprend que concevoir la version suivante de l'ICANN, ICANN 3.0 à partir de rien, cela va prendre beaucoup plus de travail, beaucoup plus de temps que les trois mois que nous avons à notre disposition. Et donc, je ne suis pas sûr si les participants pensent que si l'ICANN 3.0 ne ressort pas des processus – donc, regardez le processus à la piste n° 1 de travail, la transition, si on n'arrive pas à l'ICANN 3.0 plutôt que le 2.1 ou le 2.5, eh bien, les gens disent – en fait, nous n'allons pas être d'accord.

ALAN GREENBERG : Je ne crois pas qu'il n'y a qu'une seule réponse là-dessus. Parce que les gens ont différents points de vue. Personnellement, je pense que l'ICANN 3.0, c'est un mot comme ça qu'on utilise, mais la nouvelle

version de l'ICANN, eh bien, c'est – va au-delà de la responsabilité. Cela fait partie du processus actuel, mais la responsabilité des SOs et des ACs de la Communauté en général, c'est quelque chose qu'il faut vraiment prendre en compte. Parce qu'actuellement, vous – et d'ailleurs beaucoup d'entre nous connaissent les problèmes que nous avons lorsque l'intérêt public est contraire à certains intérêts. Donc, la question, c'est de savoir si l'ICANN peut répondre à ces questions.

Si nous éliminons la responsabilité du Conseil, si nous donnons certaines responsabilités à quelqu'un qui vraiment s'en charge, je pense qu'une version ICANN 3.0 devrait inclure une révision très attentive, à savoir si les SOs et les ACs sont efficaces? Est-ce que la structure de l'organisation est adaptée? À mon avis, il n'y a jamais eu un exercice ICANN 3.0, mais c'est effectivement quelque chose qui a été mentionné par d'autres.

Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Je voudrais faire un suivi là-dessus parce que je pense que nous devons revoir notre intention par rapport au travail que nous faisons dans ce groupe de travail intercommunautaire sur la piste n° 1 de travail. Donc, il y a des dépendances qui semblent essentielles pour la transition. Il y a certaines métamorphoses qui sont nécessaires, mais l'ICANN – le nouveau modèle n'est pas obligatoire. Par contre, la responsabilité est obligatoire. Et donc, je crois que nous en sommes au début de notre processus.

Il faut absolument qu'il y ait un engagement très fort, des exigences par rapport à la planification des projets par rapport à certains délais, il faut ensuite qu'il y ait d'autres améliorations qui soient continues et qui soient plus longues dans le temps.

Donc, je suis tout à fait d'accord, ce genre de mots « 3.0 », ce sont des façons de parler que nous utilisons, je suis d'accord, mais il faut, à mon avis, que nous nous comprenions bien par rapport à ce qui est nécessaire. Déjà un pas en avant par rapport à ce qu'il faut faire en termes de responsabilité et de transparence maintenant. Donc, ça, c'est le travail principal sur lequel nous nous concentrons actuellement.

Mais nous avons également besoin d'une perspective plus large qui dit : « Hey! Il y aura un engagement par rapport à des améliorations continues » parce qu'il y a des gens qui ont l'expérience des évolutions passées, des pas en avant passés qui nous ont permis d'en arriver où nous en sommes actuellement, et nous savons que cela prend longtemps. Nous n'avons pas le temps, justement, de le faire maintenant, tout ceci.

ALAN GREENBERG :

Merci, Cheryl. Il nous reste deux minutes et puis trois à quatre minutes qui seront nécessaires pour les Q & R pour le sondage. Donc, j'aimerais remercier tout le monde pour la participation. Nous allons rapidement passer au questionnaire, au sondage d'opinion. Gisella.

GISELLA GRUBER : Merci beaucoup. Nous allons passer au petit sondage rapide. Nous avons besoin de votre point de vue. Nous souhaitons donc savoir ce qui est nécessaire pour améliorer le webinaire pour les séries suivantes qui auront lieu l'année prochaine. Alors, il y a des questions... Voilà, nous les avons affichées. Donc, première question – vous l'avez d'ailleurs à l'écran traduite – : « Est-ce que l'horaire du webinaire vous convient? »

Donc, répondez « trop tôt », « bien » ou « trop tard ». Donc, vous pouvez maintenant voter, je vous donne quelques secondes pour le faire.

ALAN GREENBERG : Gisella, j'imagine...

GISELLA GRUBER : Alors, la question, c'est « est-ce que l'horaire du webinaire – est-ce que le webinaire est à une bonne heure de la journée? ».

ALAN GREENBERG : Donc, « est-ce que l'horaire du webinaire vous convient bien? ».

GISELLA GRUBER : Donc, est-ce que l'horaire – l'heure, en fait, dans la journée – et non pas le *timing* dans le temps, mais l'heure de la journée.

Alors, il y a un certain nombre de personnes qui ont voté. Je vous donne encore quelques secondes pour répondre à cette question, « est-ce que l'horaire vous convient? ».

ALAN GREENBERG : Qu'est-ce que ça veut dire « diffuser les changements »?

GISELLA GRUBER : Nous n'allons pas diffuser les votes, les résultats. Ce sera fait après le webinaire.

ALAN GREENBERG : C'est parce que je suis intervenant, c'est pour ça...

GISELLA GRUBER : Merci, Alan.

Alors, neuf – dix personnes qui ont voté. Alors, dix réponses pour l'instant. Nous allons maintenant passer à la deuxième question.

Alors, question numéro 2 : « Comment trouvez-vous la technologie utilisée pendant le webinaire? Audio, vidéo et communication téléphonique? ».

Vous pouvez voter entre cinq et un. Donc, cinq : très bien, quatre : bien, trois : suffisant, deux : mauvais et un : très mauvais. Je vous donne quelques secondes pour répondre.

S'il y a des personnes qui écoutent le webinaire et qui ne sont pas sur Adobe Connect, vous pouvez nous envoyer vos réponses par la suite.

Donc, deuxième question : « Comment trouvez-vous la technologie utilisée pendant le webinaire? ».

Nous avons dix réponses pour l'instant. Très bien. Merci beaucoup de votre patience.

Nous allons maintenant passer à la question suivante. Question 3 : « Est-ce que les présentateurs maîtrisaient les sujets? ». Vous pouvez ici noter de cinq à un suivant la réponse. Alors, très bonne maîtrise du sujet pour cinq, quatre : bonne maîtrise du sujet, trois : maîtrise suffisante du sujet, deux : maîtrise insuffisante du sujet ou un : maîtrise très insuffisante des sujets.

Alors, on a neuf personnes jusqu'à présent. On aimerait avoir davantage de réponses pour que ce soit plus [inaudible], pour avoir davantage de résultats.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Gisella, c'est Olivier qui parle. Ça va être différent pour moi de répondre à cette question parce que je suis souvent le présentateur, vous comprenez?

CHERYL LANGDON-ORR : Mettez-vous cinq, Olivier! On peut dire que vous êtes un cinq, n'est-ce pas? Moi, je vous ai donné un cinq.

GISELLA GRUBER : Nous allons passer à la question suivante.

ALAN GREENBERG : Et si un présentateur a été magnifique et l'autre très très mauvais, qu'est-ce qu'on fait? Une moyenne?

GISELLA GRUBER : Alan, merci. C'est vrai, on en prend note pour la fois suivante si on a plus d'un présentateur, ce qui est souvent le cas. On aura des questions séparées.

Alors, numéro 4 : « Est-ce que vous êtes satisfaits du séminaire Web? ». Vous pouvez noter ici de cinq à 1. Cinq : très satisfait, quatre : satisfait, trois : assez satisfait, deux : peu satisfait et un : pas satisfait du tout. Alors, est-ce que vous êtes satisfait du webinaire ou du séminaire Web?

Apparemment, on a dix réponses pour cette question.

Nous allons maintenant passer à la question numéro 5. La question numéro 5 est : « Quels sont les sujets que vous souhaiteriez voir dans les prochains séminaires Web? ». Quels sont les sujets que vous souhaiteriez voir dans les prochains séminaires Web?

Et donc, pour vérifier, nous avons la question qui est : « Quels sont les sujets qui vous intéresseraient pour les prochains séminaires Web? ». Quels sont les sujets que vous voudriez voir dans les webinaires à venir?

J'espère que les personnes sont en train d'écrire en ce moment puisqu'on déjà à la fin du séminaire Web. Merci.

ALAN GREENBERG :

Merci, Gisella. J'ai déjà remercié tout le monde d'avoir participé, d'avoir assisté, d'avoir répondu à ces questions. Nous allons vous revoir pour le prochain séminaire, pour la prochaine réunion. Merci à tous et au revoir.

Merci aux interprètes qui sont restées presque 20 minutes de plus. C'était plus que prévu, donc on les remercie et bien sûr, on remercie également le personnel de l'ICANN du travail qu'ils font ainsi que du sondage. Merci.

GISELLA GRUBER :

Merci à tout le monde. La réunion est maintenant close. L'audio sera déconnecté. On vous remercie encore d'avoir participé à ce séminaire Web et on vous souhaite une bonne fin de matinée. Merci. Au revoir.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]